



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/50
23 avril 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE (LA)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | |
|--|-----------|---------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(cinquième tranche) | Allemagne | Approbation globale |
|--|-----------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Papouasie-nouvelle-guinée (La)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC	Allemagne (principale)	63 rd	Élimination de 100% d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2023	0,73 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023*	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,73				0,73

* Les données du CP 2024 sont en attente et le rapport de vérification indique 0,76 tonne ODP.

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	3,3	Point de départ des réductions globales durables:	3,4
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	3,4	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0.3	0	0.0	0.3
	Financement (\$US)	140 000	0	0	140 000

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017-2019	2020	2021*	2022-2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	3,4	3,4	3,1	3,1	3,1	2,2	2,2	2,2	1,2	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	3,19	3,08	2,94	2,60	2,26	1,39	0,87	0,87	0,0	s.o.
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts du projet	350 000	0	340 000	0	0	301 000	0	134 000	0	0	125 000	1 250 000
		Coûts d'appui	41 300	0	40 120	0	0	35 518	0	15 812	0	0	14 750	147 500
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts du projet	350 000	0	340 000	0	0	301 000	0	0.0	134,000	0	0	0
		Coûts d'appui	41 300	0	40 120	0	0	35 518	0	0.0	15 812	0	0	0
Financement total demandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000	125 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 750	14 750

*La quatrième tranche devait être soumise en 2020.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de Papouasie - Nouvelle-Guinée, le Gouvernement de l'Allemagne en tant qu'agence d'exécution désignée a soumis une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 125 000 \$US, auxquels s'ajoutent les coûts d'appui d'agence de 14 750 \$US². La soumission comprend un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la quatrième tranche, un rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour la période 2020-2024 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2025-2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Bien que le Gouvernement de Papouasie - Nouvelle-Guinée n'ait pas encore déclaré sa consommation pour 2024, la consommation vérifiée pour l'année est de 0,76 tonne PAO, soit 77 % de moins que le niveau de base de conformité du pays en matière de HCFC. La consommation de HCFC pour la période 2020-2024 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Papouasie - Nouvelle-Guinée (données de l'article 7 pour la période 2020-2024)

HCFC-22	2020	2021	2022	2023	2024*	Valeurs de référence
Tonnes métriques	19,46	15,76	15,80	13,36	13,83	60,00
Tonnes PAO	1,07	0,87	0,87	0,73	0,76	3,3

* Données extraites du rapport de vérification sur la consommation de HCFC

3. La consommation de HCFC de la Papouasie - Nouvelle-Guinée se compose principalement de HCFC-22 utilisé pour l'entretien des équipements déjà installés dans le pays. La consommation de HCFC-22 a progressivement diminué grâce à la mise en œuvre des activités du PGEH dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, y compris les interdictions d'importation d'équipements à base de HCFC et de HCFC. La vigilance des douanes et de l'unité nationale de l'ozone (UNO) a permis d'appréhender aux frontières les importations illégales d'appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que de réfrigérants, garantissant ainsi le respect de l'accord relatif au PGEH.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

4. Le Gouvernement de Papouasie - Nouvelle-Guinée a communiqué des données sur la consommation du secteur des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays pour 2023, qui correspondent aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement appliquait un système de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2020-2023 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a permis de conclure que la Papouasie - Nouvelle-Guinée dispose d'une réglementation adéquate et cohérente pour se conformer à l'Accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif relatif à la réduction et au contrôle de la consommation nationale de SAO.

² Selon la lettre du 11 mars 2025 de l'Autorité de conservation et de protection de l'environnement de Papouasie-Nouvelle-Guinée au secrétariat.

Rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique et renforcement institutionnel

6. La Papouasie - Nouvelle-Guinée a ratifié l'Amendement de Kigali le 12 novembre 2024. Le pays a interdit l'importation d'équipements contenant des HCFC à partir du 1^{er} janvier 2022. En 2023, le pays a approuvé l'Environment (Ozone Depleting Substances, Synthetic Green Gas, and Natural Refrigerant) Regulation 2022 (Règlement 2022 sur l'environnement [substances appauvrissant la couche d'ozone, gaz verts synthétiques et réfrigérants naturels]) visant à mettre en place un cadre renforcé pour l'octroi de permis et de licences dans le but d'améliorer la surveillance et le contrôle. L'Environment (Prescribed Activities) 2024 bill (Loi 2024 sur l'environnement [Activités prescrites]) a été mise à jour pour garantir que tous les réfrigérants et appareils de refroidissement entrant dans le pays sont contrôlés dans le cadre du système de permis. De plus, le pays a mis en place une interdiction d'importation des HCFC à partir du 1^{er} janvier 2025.

7. Le pays a également établi des lignes directrices fondamentales, notamment en ce qui concerne les contrôles et les quotas de HFC, les licences obligatoires pour les techniciens et les prélèvements prévus pour les réfrigérants, dans l'attente de sa mise en œuvre.

8. Les activités liées au renforcement institutionnel, telles que la collecte et la communication de données, la sensibilisation, la participation à des réunions régionales et la coordination avec diverses parties prenantes en Papouasie - Nouvelle-Guinée, sont poursuivies.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

9. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Formation de 100 douaniers (dont 16 femmes) au suivi et au contrôle du commerce des HCFC ; formation de 42 transitaires et commissionnaires en douane pour améliorer la sensibilisation et l'enregistrement des réfrigérants échangés ; finalisation du Mémorandum d'accord entre l'autorité de protection de l'environnement (CEPA) et les douanes pour accorder à l'UNO un accès direct au système ASYCUDA³ afin d'améliorer le suivi et l'application de la loi ;
- b) Formation de 12 formateurs et 327 techniciens (dont 11 femmes) aux bonnes pratiques de service et à la manipulation des réfrigérants à base d'hydrocarbures (HC) ; formation de 20 formateurs à l'évaluation certifiée ; formation de trois formateurs à l'étranger afin d'améliorer leurs compétences ; soutien à l'Association pour la réfrigération et la climatisation (RACA) afin d'accroître son acceptation et le nombre de ses membres, et facilitation de sa participation à des ateliers destinés aux parties prenantes et à des activités de mise en conformité ;
- c) Certification d'un nouveau centre de formation ; élaboration d'un module d'évaluation comprenant des parties théoriques et pratiques afin de tester les compétences des techniciens avant de leur délivrer un certificat d'aptitude à la manipulation sûre des réfrigérants ; planification d'une évaluation révisée sur la base d'un projet pilote mené pour la certification des techniciens ;

³ Système automatisé relatif aux données douanières

- d) Mise à disposition de 10 kits⁴ d'outils de base pour l'entretien des équipements de réfrigération à deux établissements de formation à l'appui des programmes de formation ; et
- e) Organisation de quatre ateliers destinés aux parties prenantes, réunissant 270 participants, afin de fournir des informations sur les initiatives mises en œuvre dans le secteur des dispositifs de réfrigération et de climatisation et de mettre en avant le rôle de l'association RACA dans la représentation des entreprises privées et l'orientation du secteur vers un environnement normalisé et réglementé ; organisation d'une tournée de présentation sur les réfrigérants et technologies alternatifs, en coordination avec l'association RACA et Refrigerants Australia.

Mise en œuvre et suivi de projets

10. L'UNO, intégrée à la CEPA, reste chargée de coordonner et de superviser la mise en œuvre des activités du PGEH, ainsi que du programme de renforcement institutionnel. Lors de la quatrième tranche, un montant total de 20 000 \$US a été consacré à la gestion, à l'établissement de rapports et au suivi du projet (16 570 \$US pour le personnel et les consultants, et 3 430 \$US pour les frais de déplacement).

Niveau de décaissement des fonds

11. En mars 2025, sur les 1 125 000 \$US approuvés à ce jour, 1 054 820 \$US avaient été décaissés, comme l'indique le tableau 2. Le solde de 70 180 \$US sera décaissé d'ici à juin 2026.

Tableau 2. Rapport financier du PGEH pour la Papouasie - Nouvelle-Guinée (\$US)

Tranche de financement	Fonds approuvés	Fonds décaissés	Taux de décaissement (%)	Solde des fonds
Première	350 000	350 000	100	0
Deuxième	340 000	340 000	100	0
Troisième	301 000	301 000	100	0
Quatrième	134 000	63 820	47,6	70 180
Total	1 125 000	1 054 820	93,8	70 180

Plan de mise en œuvre pour la cinquième et dernière tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2025 et décembre 2026 :

- a) Consultation et suivi des contrôles réglementaires ; formation de 50 douaniers et commissionnaires en douane afin de garantir l'application de l'interdiction des HCFC (16 000 \$US) ;
- b) Trois ateliers de formation destinés à 50 techniciens sur les meilleures pratiques du secteur des dispositifs de réfrigération et de climatisation ; certification et délivrance d'une licence de manipulation des réfrigérants à 50 techniciens pour la manipulation des réfrigérants inflammables ; soutien à un programme de certificat de formation préalable pour 50 techniciens ; soutien à l'association RACA par le biais de réunions et de la participation à des activités (75 000 \$US) ;
- c) Fourniture d'un ensemble d'outils de base aux centres de formation⁵ pour dispenser des formations et réaliser des évaluations, et fourniture d'outils (manomètres) à 50 ateliers

⁴ Balance électronique, kit de brasage, jeu de douilles, bouteille d'azote, régulateur d'azote, tuyaux en cuivre, flexibles, filtres déshydrateurs.

⁵ Comprend deux détecteurs de fuites HC, quatre jeux de manomètres, deux unités de récupération et quatre bouteilles pour deux centres de formation nouvellement accrédités, DBTI et Coke Centre.

d'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation (19 000 \$US, plus 10 000 \$US provenant de la tranche précédente) ;

- d) Mise en œuvre d'un programme incitatif visant les utilisateurs finaux afin de promouvoir les climatiseurs fonctionnant au R-290 (100 unités), comprenant : l'octroi de mesures d'incitation aux utilisateurs finaux et la formation à la manipulation des réfrigérants R-290 ; la conduite d'activités de sensibilisation afin de diffuser des informations sur les avantages de cette technologie à faible PRP ; et la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement pour les climatiseurs split R-290 (10 000 \$US, plus 15 000 \$US provenant de la tranche précédente) ;
- e) Démonstration de deux monoblocs R-290 pour la réfrigération commerciale, comprenant : l'évaluation des bénéficiaires potentiels ; la fourniture d'équipements, l'installation, les essais, la mise en service et la formation ; la sensibilisation et la promotion du projet de démonstration achevé (25 000 \$US provenant de la tranche précédente) ; et
- f) Mise en œuvre, coordination, suivi du projet et établissement de rapports relatifs au projet (5 000 \$US).

13. Dans le cadre du programme de renforcement institutionnel, l'UNO continuera à faire respecter l'interdiction d'importation des HCFC, à communiquer des données, à sensibiliser aux technologies à faible PRP et à collaborer avec les parties prenantes en appui à l'élimination des HCFC (20 180 \$US provenant de la tranche précédente)⁶.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique et entretien résiduel

14. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2025 à zéro tonne, ce qui reflète l'élimination totale réalisée en 2025 conformément à l'Accord et en avance sur les objectifs de contrôle du Protocole de Montréal. Le pays n'a pas l'intention de consommer des HCFC pour l'entretien résiduel au cours de la période 2030-2040, conformément au paragraphe 8 ter e) i) de l'article 5 du Protocole de Montréal.

15. Le Gouvernement de l'Allemagne a expliqué que la raison pour laquelle il n'avait pas recours à l'entretien résiduel était que le secteur concerné et les propriétaires d'équipements à base de HCFC avaient été informés bien à l'avance du calendrier d'élimination progressive des HCFC et s'étaient préparés à la transition. La plupart des équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC arrivent progressivement en fin de vie. De plus, avec l'interdiction d'importer des HCFC à compter du 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement de Papouasie - Nouvelle-Guinée n'aura plus besoin de services d'entretien résiduel.

16. Le Gouvernement de l'Allemagne a également accepté qu'un rapport de vérification couvrant la consommation en 2025-2026 soit soumis en 2027, étant entendu que s'il était établi que la Papouasie -

⁶ Une demande de projet de renforcement institutionnel pour la période allant de janvier 2026 à décembre 2028 a été soumise lors de la présente réunion et incluse dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/17.

Nouvelle-Guinée ne respectait pas les objectifs spécifiés dans l'Accord, le Comité exécutif pourrait envisager d'appliquer la clause de pénalité à l'égard des futures autorisations accordées à ce pays.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

17. Le secrétariat a noté que ni le système de permis en ligne ni la politique fiscale différenciée n'avaient été mis en œuvre au cours de la quatrième tranche. Le Gouvernement de l'Allemagne a expliqué que cela n'avait pas pu être fait faute d'accord du gouvernement, mais que cette mesure serait poursuivie à l'avenir. En matière de politique fiscale, les lignes directrices opérationnelles ont été approuvées par le gouvernement et les parties prenantes, dans l'attente de leur mise en œuvre, qui nécessite davantage de consultations et l'approbation du gouvernement.

18. Le secrétariat a noté que la quatrième tranche prévoyait de fournir des outils à sept établissements de formation. Cependant, seuls deux établissements de formation ont reçu des outils. Le Gouvernement de l'Allemagne a précisé que les autres établissements reconnus pour dispenser des formations en matière de réfrigération et de climatisation étaient en attente d'accréditation et ne pouvaient donc pas participer à la formation des formateurs organisée dans le cadre du projet. Des efforts sont en cours pour encourager ces établissements à rejoindre l'initiative nationale visant à normaliser les formations. Deux autres établissements de formation recevront des outils au cours de la cinquième tranche.

19. S'agissant du retard dans la mise en œuvre du programme incitatif visant les utilisateurs finaux de climatiseurs résidentiels (100 unités), le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que, bien que la formation sur les climatiseurs au R-290 ait été dispensée, la création de la chaîne d'approvisionnement a été retardée en raison de l'hésitation des importateurs, qui s'explique principalement par la différence de prix entre les climatiseurs à base de HFC et ceux au R-290. Cependant, l'UNO continue d'étudier cette question. Avec la mise en place du système d'octroi de licences et l'imminence des quotas sur les HFC, le secteur est désormais plus ouvert à l'importation de climatiseurs au R-290. En augmentant le budget alloué à cette activité de 15 000 à 25 000 \$US, le Gouvernement de l'Allemagne a précisé que cette augmentation résultait de la hausse du coût des climatiseurs au R-290 et visait à compenser la différence de coût par rapport à des climatiseurs similaires à base de HFC. Cette activité devrait être achevée au cours de la cinquième tranche. Un rapport détaillé sera remis conformément à la décision 84/84 d).

20. S'agissant du retard pris dans la démonstration de la technologie R-290 dans les petites chambres froides et les petits appareils de réfrigération commerciale, le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que cette activité n'avait pas pu être mise en œuvre au titre de la quatrième tranche en raison du manque de techniciens certifiés, de la disponibilité du réfrigérant et du degré de préparation du secteur. Cependant, des discussions ont été menées avec les utilisateurs et les importateurs afin de comprendre leurs difficultés. Parallèlement, des monoblocs utilisant des HC ont fait leur apparition, rendant la transition vers cette technologie pertinente pour le pays. De plus, il a été noté que le budget alloué à cette activité a été réduit de 40 000 \$US à 25 000 \$US. Le Gouvernement de l'Allemagne a précisé que cela s'explique par la taille des petites chambres froides et le coût moins élevé des monoblocs. Il est proposé que la démonstration prévue soit mise en œuvre au cours de la cinquième tranche. Un rapport détaillé sera remis conformément à la décision 92/36 g).

Plan de mise en œuvre pour la cinquième et dernière tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

21. Compte tenu des retards pris dans le programme incitatif visant les utilisateurs finaux dans le secteur de la climatisation résidentielle et dans le projet de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale, le secrétariat a demandé si ces activités pourraient être menées à bien au cours de la cinquième tranche. Le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que des progrès avaient été réalisés dans les discussions avec un importateur concernant les climatiseurs résidentiels et que les monoblocs avaient été mis en œuvre avec succès dans de nombreux pays. Étant donné l'intérêt des importateurs, les efforts déployés par l'UNO, l'amélioration de la situation des techniciens, la sensibilisation accrue des importateurs

et la disponibilité renforcée du R-290, le pays est convaincu que ces activités pourront être menées à bien au cours de la cinquième tranche. Le Gouvernement de l'Allemagne a également souligné le caractère essentiel de cette activité, compte tenu de l'élimination totale des HCFC en 2025, la principale consommation de HCFC étant enregistrée dans les secteurs de la climatisation résidentielle et de la réfrigération commerciale.

Mise en œuvre de la politique d'intégration de l'égalité des sexes

22. L'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes est prise en compte à chaque étape de la mise en œuvre du PGEH, y compris lors de l'élaboration des politiques, de la conception des activités, de la formation, de la sensibilisation et d'autres activités. La participation des hommes et des femmes à ces activités est suivie et la participation des femmes est encouragée. Bien qu'il soit difficile d'augmenter le pourcentage de femmes parmi les techniciens, la participation des femmes à la formation des douaniers s'est améliorée. Le pays assure également un suivi des questions de genre dans les processus de recrutement et encourage les femmes à postuler. Les femmes ou les entreprises dirigées par des femmes qui répondent aux appels d'offres bénéficient d'un avantage dans le processus d'évaluation. Dans l'ensemble, la Papouasie - Nouvelle-Guinée s'efforce activement de promouvoir une plus grande intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans toutes ses activités.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

23. Plusieurs mesures sont nécessaires pour garantir la durabilité à long terme de l'élimination complète des HCFC. Parmi celles-ci figurent le maintien du système d'octroi de licences et de quotas afin d'empêcher l'importation de substances interdites, l'accès au système ASYCUDA, la formation des douaniers, la formation et la certification des techniciens, le renforcement des centres de formation et le soutien à la pénétration de technologies alternatives de substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone et à faible PRP grâce à des programmes destinés aux utilisateurs finaux et à des programmes de démonstration. Le principal risque pour la cinquième tranche réside dans les retards potentiels dans la mise en œuvre des mécanismes incitatifs visant les utilisateurs finaux pour les climatiseurs résidentiels et dans la démonstration du secteur de la réfrigération commerciale, qui peuvent être atténués grâce à une coopération renforcée entre l'UNO, le Gouvernement de l'Allemagne, les importateurs et les utilisateurs finaux, et à la création d'une chaîne d'approvisionnement.

Conclusion

24. Le secrétariat note que la Papouasie - Nouvelle-Guinée continue de respecter les objectifs du Protocole de Montréal et son Accord avec le Comité exécutif. L'interdiction d'importation des HCFC a été mise en œuvre le 1er janvier 2025. Les activités du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération se poursuivent et le niveau des fonds décaissés s'élève à 47,6 % pour la quatrième tranche et à 93,8 % pour l'ensemble des fonds approuvés au titre du PGEH. Les activités proposées concernant la démonstration de la technologie HC dans les secteurs de la climatisation résidentielle et de la réfrigération commerciale, la mise en œuvre d'un programme de certification des techniciens, la poursuite de la formation des douaniers et des techniciens et le renforcement des établissements de formation, garantiront la durabilité de l'élimination accélérée des HCFC.

RECOMMANDATION

25. Le secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Papouasie - Nouvelle-Guinée ;

- b) Prier le Gouvernement de Papouasie - Nouvelle-Guinée et le Gouvernement de l'Allemagne de présenter un rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail associé à la dernière tranche et le rapport d'achèvement du projet à la première réunion du Comité exécutif en 2027 ; et
- c) Prier le Gouvernement de l'Allemagne de présenter en 2026 une demande de financement d'un montant de 30 000 \$US, auxquels s'ajouteront les coûts d'appui au programme, pour le rapport de vérification de la consommation de la Papouasie - Nouvelle-Guinée pour 2025-2026, qui sera présenté à la première réunion de 2027.

26. Le secrétariat du Fonds recommande en outre d'approuver globalement la cinquième et dernière tranche du PGEH pour la Papouasie - Nouvelle-Guinée et le plan de mise en œuvre correspondant pour la période 2025-2026, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le Gouvernement de l'Allemagne, en tant qu'agence d'exécution désignée, soumettra le rapport final sur le projet destiné aux utilisateurs finaux à la première réunion du Comité exécutif en 2027.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (cinquième tranche)	125 000	14 750	Allemagne